

Arrivée nouveau PPL ou nouveau FI (septembre 2023)

Phase de transformation pour tout nouvel adhérent (PPL ou FI)

Cette phase comprend :

- **une partie travail au sol** (rafraichissement ou approfondissement des connaissances voir ci-dessous) avant les vols,
- **une partie vol, entre 1 et plusieurs vols** (selon profil du candidat), pour être lâché sur un type d'avion (120 CV ou 180 CV).

Travail au sol

Lors de son arrivée, après l'inscription, et avant de commencer les vols, le PPL ou FI arrivant doit prendre contact par téléphone avec le responsable pédagogique pour faire un premier point.

Il sera notamment rappelé la nécessité de prendre connaissance de l'ensemble de la documentation du site [toursaeroclub.fr/espace membres/documents](http://toursaeroclub.fr/espace_membres/documents) :

- documents liés à l'aéroclub (dont règlement interne....),
- les consignes d'exploitation,
- les fiches mensuelles,
- les procédures normales et secours avions (et manuel des radios.....)....

Une fois cette documentation connue dans son ensemble, une rencontre sera programmée avec le responsable pédagogique (ou un instructeur désigné par celui-ci) pour faire connaissance, faire un point sur le parcours aéronautique de l'arrivant, balayer les documents travaillés sur le site et les approfondir éventuellement, et évaluer ses connaissances théoriques générale. Cette rencontre dure environ 2h pour avoir le temps de balayer l'ensemble des documents à connaître.

Une **attention particulière** sera portée :

- aux vérifications à faire lors de la course au décollage,
- à la connaissance du train avant du DR 400 (et donc à la manière de se poser correctement, cf. fiches mensuelles sur le sujet),
- à la procédure de remise des gaz en finale (cf. fiche mensuelle sur le sujet),
- à la procédure de remise des gaz suite à un atterrissage raté (arrondi trop haut ou rebond) (cf. fiche exercices PPL ou SEP),
- à la manière de réaliser un encadrement, une panne en campagne, une panne au décollage (cf. fiches mensuelles),
- au traitement des pannes.

Vols

Une fois cette rencontre/discussion réalisée, un premier vol sera programmé avec un instructeur en liaison avec le responsable pédagogique.

Pour quelqu'un **n'ayant jamais volé sur DR 400**, la phase de transformation comprendra **au moins 2 vols sur le même type d'appareil** (120 CV ou 180 CV), mais pourra être plus longue si besoin, et exceptionnellement plus courte (1 vol) sur décision du responsable

pédagogique, après le premier vol, pour des adhérents ayant une grande expérience aéronautique et un nombre d'heures de vols élevé.

Pour un pilote ayant une expérience significative du DR 400, et une expérience aéronautique suffisante, un seul vol peut se révéler suffisant, sur décision du responsable pédagogique en lien avec l'instructeur ayant réalisé le vol.

Pour voler sur les 120 CV et sur le 180 CV, il faut être lâché sur les 2 types d'appareil : un pilote ayant été transformé sur un 120 CV devra refaire un vol sur le 180 CV pour voler dessus, et un pilote ayant été transformé sur le 180 CV devra refaire un vol sur le 120 CV pour pouvoir voler dessus. Il faut d'autre part voler régulièrement sur un type d'appareil pour continuer à être lâché dessus (cf. règlement intérieur du club).

Un des vols de transformation sera fait avec le responsable pédagogique, sauf décision contraire de celui-ci.

A l'issue de cette phase de transformation, quand les connaissances théoriques et pratiques sont assimilées (capacité à faire des encadrements, gérer les pannes dont les pannes au décollage et les pannes en campagne, être à l'aise à la radio dans l'environnement parfois chargé de Tours, avoir reconnu les 2 terrains de déroutement préférentiels Amboise et Sorigny...), le nouvel adhérent sera apte à voler seul (décision entre l'instructeur et le RP).

Il restera au nouvel adhérent à faire la formation avitaillement pour être totalement autonome.

Phase de transformation pour les nouveaux FI

La transformation des FI commence de la même manière, sous la supervision du responsable pédagogique : comme pour tout nouvel adhérent PPL, cela commence par un travail sur la documentation du site du Toursaeroclub/espace membres/documents.

Il faut rajouter la prise de connaissance de la documentation instruction du site Toursaeroclub/espace membres/instruction.

Le but est de standardiser l'instruction, de manière à ce qu'en changeant d'instructeur les élèves ne soient pas déroutés par des manières de faire différentes.

Une fois cette documentation assimilée, un entretien a lieu avec le RP (ou un instructeur désigné par le RP) pour évaluation (environ 2h).

Et enfin, une phase vol, minimum 2 vols (un sur 120 CV et un sur 180 CV dont au moins un vol avec le RP). Le nombre de vol sera déterminé par le RP, selon l'expérience globale du FI, son nombre d'heures de vol en instruction et son expérience sur DR400.

A l'issue de cette phase de transformation, le nouveau FI pourra commencer l'instruction au TAC sur décision du RP.

FI restreints

Les FI restreints seront supervisés par le RP, sauf décision contraire du RP en accord avec le président (désignation nominative d'un autre instructeur dans ce cas).